

SYNDICAT MIXTE  
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n°04/2026

Séance du 6 Mars 2026 - 9h30

**FIXATION DES TARIFS DE VENTE DES CARNETS METHODOLOGIQUES ET TECHNIQUES  
SUR LA RESTAURATION DES ZONES HUMIDES**

L'an deux mille vingt-six, le 6 mars, à 9h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 23 février 2026, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Président.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Richard GUERIT, Élise LAURENT-GUÉGAN, Joëlle MARIE-REINE SCIARD Margarita SOLA, Région Nouvelle Aquitaine ;  
Anne BRACHET, Conseil Départemental de la Charente-Maritime  
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan  
Alain BURNET, Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort  
Luc SERVANT, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres

Membres excusés :

Stéphane TRIFILETTI, (pouvoir Margarita SOLA) Région Nouvelle Aquitaine  
Jean PROU, Conseil Départemental de la Charente-Maritime  
Bruno BESSAGUET, UNIMA

Alain BURNET est désigné Secrétaire de séance.

**Contexte**

Dans le cadre du Réseau sur la restauration des zones humides de Bretagne, le Forum des Marais Atlantiques (FMA) élabore, en collaboration avec les partenaires du réseau, un guide technique structuré en carnets méthodologiques et techniques, destinés à accompagner les porteurs de projets dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs actions de restauration. Ces carnets sont diffusés gratuitement, en version numérique sur le site internet du FMA, et en version papier pour les acteurs publics du bassin Loire-Bretagne ainsi que pour les partenaires institutionnels du réseau.

Face aux sollicitations croissantes émanant de structures situées hors de ce périmètre, il est proposé d'instaurer une tarification pour la diffusion papier auprès des publics suivants :

- les organismes privés (bureaux d'études, entreprises, etc.) ;
- les organismes publics situés hors du bassin Loire-Bretagne ;
- les associations situées hors de la région Bretagne ;
- toute autre structure ne relevant pas du cadre de diffusion gratuite défini par le réseau.

Pour les structures relevant du périmètre de diffusion gratuite, la mise à disposition d'exemplaires papier est assurée à titre gracieux dans la limite d'un usage interne ou institutionnel. Toute demande dépassant ce volume raisonnable (distribution lors d'événements, diffusion massive, formations, etc.) pourra donner lieu à facturation pour les exemplaires, selon la grille tarifaire ci-dessous.

La version numérique reste librement accessible et gratuite pour tous.

**Grille tarifaire — diffusion papier (hors frais d'expédition)**

Format du carnet      Tarif unitaire

Moins de 25 pages      10,00 €

De 25 à 54 pages      15,00 €

55 pages et plus      20,00 €

Les frais d'expédition sont facturés en sus, au coût réel.

**Décision du Comité Syndical**

Après délibération, les membres du Comité Syndical décident :

- D'approuver la mise en place d'une tarification pour la diffusion papier des carnets méthodologiques et techniques, dans les conditions définies ci-dessus ;
- De valider la grille tarifaire telle que présentée ;
- De préciser que les frais d'expédition sont facturés en complément ;
- D'autoriser la mise en œuvre de la présente décision à compter de son adoption.

**Nombre de membres :**

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

**Votes :**

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,

Rémi JUSTINIEN



Le Secrétaire de Séance,

Alain BURNET



TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE  
DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2026 \_ \_ \_ \_

-----

Accusé de Réception Préfecture  
Reçu le : \_ \_ / \_ \_ / 2026